

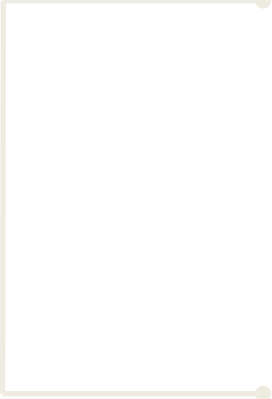
# Mutualisation des moyens et des achats – Groupement à destination du secteur adapté

## Présentation

Exemple du Groupement de commandes pour  
l'achat de vêtements de travail, d'hygiène et  
de visualisation




# Mutualisation des achats et secteur adapté



## La démarche de mutualisation et d'achat responsable sur le territoire de la Communauté de communes MACS

- Le contexte
- Les étapes d'un groupement de commandes
- Les missions des membres

## La réalisation d'achats mutualisés à destination du secteur adapté

- Les raisons du choix du secteur adapté
  - Les caractéristiques des marchés
  - L'analyse des résultats
- 

# LA DÉMARCHE DE MUTUALISATION ET D'ACHATS RESPONSABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

## Contexte

- Démarche initiée en séance du 12 mars 2009 par une déclaration du conseil communautaire pour la mise en œuvre d'une politique de mutualisation des achats sur le territoire de la Communauté de communes MACS dans un objectif de développement durable
- De cette volonté politique est né un comité de pilotage relatif à la mutualisation des achats et chargé de mettre en place des groupements de commande pour faire des économies d'échelle
- Le groupe de pilotage est composé de secrétaires de mairie, DGS, agents des communes en charge des marchés publics, du service marchés publics de la communauté de communes et accompagné par la responsable du service juridique de l'ADACL.
- Sur la base de cette mutualisation des achats, trois groupements de commandes comportant une clause sociale ont été initiés :
  - Deux marchés de fournitures pour l'achat de vêtements de travail d'hygiènes et de signalisation – avec un lot réservé en vertu de l'article 15 du CMP (2010 et 2013)
  - Un marché de services pour le nettoyage des locaux avec une clause d'insertion en vertu de l'article 14 CMP (2012)



## Les étapes d'un groupement de commandes

Recensement des adhésions



Elaboration de la convention constitutive du groupement



Approbation de la convention par les assemblées délibérantes de chacun des membres



Recensement des besoins et élaboration des pièces administratives et techniques du marché



Mise à la publicité du marché



Retour des offres



Analyse des offres



Réunion de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour attribution du marché



Information des candidats du refus ou de l'acceptation de leur offre



Envoi des pièces du marché au contrôle de la légalité



Notification du marché par chacun des membres du groupement



Exécution du marché par chaque membre



## Missions des membres

### LE COORDONNATEUR :

- Recenser les volontés d'adhésion au groupement
- Elaborer la convention constitutive du groupement
- Collecter le recensement des besoins de chaque membre
- Elaborer les pièces administratives du marché ainsi que les pièces techniques en collaboration avec les agents techniques des membres du groupement
- Mettre à la publicité le marché
- Réceptionner les offres
- Analyser les offres avec les agents techniques des communes membres ( les utilisateurs)
- Organiser la réunion de la Commission d'appel d'offres du groupement et en rédiger le Procès Verbal
- Elaborer les courriers d'acceptation et de rejet des offres
- Rédiger le rapport de présentation et les modèles de notification à destination des membres du groupement
- Transmettre les pièces de l'offre à chaque pouvoir adjudicateur

*Fin des missions du coordonnateur*

### LES MEMBRES :

- Transmettre la volonté d'adhésion au groupement au coordonnateur
- Faire approuver la convention constitutive par l'assemblée délibérante
- Transmettre le recensement des besoins dans les délais impartis au coordonnateur du groupement
- Elaborer les pièces techniques du marché en collaboration avec le coordonnateur
- Analyser les offres avec le coordonnateur
- Notifier le marché aux candidats retenus



# LA RÉALISATION D'ACHATS MUTUALISÉS À DESTINATION DU SECTEUR ADAPTÉ

## Les raisons du choix du secteur adapté

- **Le choix de la mutualisation d'achats à destination du secteur adapté :**
  - La démarche de mutualisation sur le territoire de la Communauté de communes MACS s'inscrit dans un objectif de développement durable ( 3<sup>ème</sup> volet du développement durable)
  - La prestation de fourniture de vêtements de visualisation pouvait être satisfaite par une structure du secteur adapté
  - Diminuer, pour certains membres du groupement, le montant acquitté au titre de la cotisation au Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.



## Caractéristiques du marché

### **Type de marché:**

Un marché à bons de commande : le marché s'exécute au moyen de bons de commande émis au fur et à mesure des besoins de chaque membre

### **Allotissement:**

Un marché composé de 5 lots pour le 1<sup>er</sup> marché et de 4 pour le second dont un lot réservé aux entreprises adaptées (article 15 du CMP) :

- Lot relatif à la fourniture de vêtements de visualisation

**Durée** : 3 ans avec une possibilité de reconduire le marché pour une durée d'un an

**Procédure**: Marché passé sans montants minimum ni maximum selon la procédure d'appel d'offres ouvert



## Analyse des résultats

### Les points positifs:

#### Au niveau de la mutualisation:

- Economie de moyens matériels, humains et financiers grâce à la procédure de mutualisation
- Une procédure unique et sécurisée pour l'ensemble des membres grâce à la procédure de mutualisation

#### Par rapport au secteur adapté :

- Gain qualitatif indéniable apporté grâce à la mutualisation
- Gain financier, selon les membres du groupement (MACS, communes) les économies ont été de l'ordre de 10 à 33%
- Le marché de vêtements de visualisation passé sur la base de l'article 15 a été concluant pour l'ensemble de ses membres ainsi que pour le prestataire. La seconde consultation a été de ce fait refaite sur les mêmes dispositions

### Les points perfectibles

#### Au niveau de la mutualisation :

- Lenteur de la procédure à plusieurs niveaux de participation ou non des communes au groupement, recueil des délibérations , des adhésions, du recensement des besoins

Estimation d'une période d'un minimum de trois mois entre l'établissement de la convention et la mise en publicité du marché. La complexité du recensement peut allonger d'autant la procédure

#### Par rapport au secteur adapté :

- Le risque de surcoût des fournitures et prestations issues des entreprises de l'insertion par l'activité économique peut être un frein pour certains élus et agents à développer cette possibilité d'achats durables (24 membres au 1<sup>er</sup> groupement – 13 membres au second)

